

# SPÉCIAL CONGRÈS CSQ

JUIN 2006

## Collectivement... pour un monde différent

Le Congrès 2003 de la CSQ s'est conclu par un appel à la mobilisation contre le gouvernement Charest, engageant la Centrale et ses organismes affiliés à se mobiliser pour faire barrage à tout projet de loi, réglementation, énoncé de politique qui auraient pour effet d'affaiblir la solidarité sociale et les programmes sociaux, le développement des services publics et l'exercice des droits syndicaux.

En décembre 2005, le gouvernement revient à la charge avec un coup de force inqualifiable et adopte le projet de Loi 142 qui fixe les conditions de travail dans le secteur public. Cette loi passera à l'histoire pour son caractère extrêmement répressif en cas de désobéissance. Les négociations et cette loi ont eu pour effet de créer un contexte de division au sein du mouvement syndical, qui n'épargne pas nos rangs.

C'est dans ce contexte que se tiendra, **EN JUIN PROCHAIN À MONTRÉAL, LE 38<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA CSQ.**

La défense et la promotion des services publics et des conditions de travail et de vie des personnes qui y œuvrent exigent que les moyens privilégiés pour mobiliser les travailleuses et travailleurs soient renforcés et ce, afin d'exercer une plus grande influence auprès de celles

et ceux qui prennent des décisions qui affectent les conditions de travail et de vie des membres de la CSQ et afin de renforcer l'organisation et les diverses alliances de la Centrale.

Ceci nous a amenés à retenir quatre grands thèmes dans le cadre du Congrès 2006 :

- ◆ *un syndicalisme inclusif*  
afin de favoriser l'inclusion de toutes les travailleuses et tous les travailleurs dans le collectif syndical;
- ◆ *un syndicalisme d'impact*  
capable d'influencer les différents lieux de pouvoir;
- ◆ *un resserrement des forces sociales et syndicales*  
pour renforcer le pouvoir de la Centrale et actualiser son ouverture au changement;
- ◆ *une équation entre les moyens et les mandats*  
dans le cadre du partage des responsabilités entre les paliers de l'organisation et l'établissement des priorités d'action.

Le Congrès de la CSQ sera donc l'occasion de traiter des moyens d'affronter les grands enjeux soulevés par la poussée du néolibéralisme et conséquemment d'initier, dans la plus grande cohésion possible, le renouvellement de l'action syndicale de la Centrale.

## THÈME 1

### UN SYNDICALISME INCLUSIF

Le Congrès devrait prendre la mesure des besoins et attentes des membres et identifier les moyens à prendre pour que ceux-ci se reconnaissent dans leur organisation, qu'ils retrouvent la fierté de travailler dans les services publics et d'être syndiqués, qu'ils aient le goût de l'action collective pour améliorer leurs conditions de travail et de vie.

Les droits syndicaux qui caractérisent notre régime de relations de travail ont été arrachés au cours des luttes collectives que les membres ont menées au fil des ans. Ces mêmes droits syndicaux se heurtent depuis quelques décennies à des restrictions de plus en plus nombreuses. Nous constatons que le nombre de travailleuses et travailleurs qui ne peuvent bénéficier des droits de représentation et de négociation collective augmente constamment. C'est donc sous le thème du syndicalisme inclusif que cette problématique d'exclusion sera traitée.

## THÈME 2

### UN SYNDICALISME D'IMPACT

Au cours de son histoire, la Centrale a été en mesure à plusieurs reprises d'influencer les enjeux québécois. Elle y est parvenue grâce à la collaboration étroite de ses affiliés. Elle a su également contribuer au développement de mouvements sociaux allant dans le sens de nos orientations. Nous avons aussi su résister et nous mobiliser lorsque nécessaire.

La plupart des grandes organisations syndicales au Québec se sont dotées d'une structure afin de coordonner les activités syndicales régionales. Le Conseil général a demandé à un comité de travail d'alimenter la réflexion « afin de trouver les meilleurs mécanismes qui permettraient de coordonner et de soutenir régio-

nalement la mise en œuvre du plan d'action de la Centrale ». Le comité a remis son rapport en mai 2005 et les conclusions ont été reçues unanimement par les membres du Conseil général.

## THÈME 3

### UN RESSERREMENT DES FORCES SOCIALES ET SYNDICALES

En faisant le choix du syndicalisme en centrale, la CSQ a accepté un élargissement du champ de ses préoccupations et confirmé son adhésion à son rôle d'actrice sociale. Elle a ouvert son champ de juridiction à des groupes de travailleuses et travailleurs autonomes et l'a élargi statutairement à l'administration publique.

## THÈME 4

### UNE ÉQUATION ENTRE LES MOYENS ET LES MANDATS

Le Congrès détermine les politiques générales, les objectifs majeurs, les grandes lignes d'action et les grandes priorités de la CSQ. Le Conseil général, pour sa part, précise les orientations de la Centrale, prend les mesures nécessaires à la réalisation des décisions du Congrès et adopte le plan d'action et le budget. Conséquemment, les responsabilités de la Centrale s'articulent dans le plan d'action triennal adopté par le Conseil général à la suite d'un Congrès. Le plan d'action fait état de l'ensemble des actions à réaliser au cours du triennat pour donner suite aux décisions prises par les instances. La détermination des priorités est intimement reliée aux responsabilités que les affiliés ont confiées à la Centrale et aux décisions prises en Congrès ou en Conseil général. Ces décisions ne sont pas virtuelles et elles nécessitent des moyens en ressources humaines, matérielles, financières.

# Collectivement... pour un monde différent

38<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA CSQ  
26 AU 30 JUIN 2006  
PALAIS DES CONGRÈS  
MONTRÉAL

Le 38<sup>e</sup> Congrès de la CSQ aura lieu du lundi 26 juin au vendredi 30 juin 2006, au Palais des Congrès à Montréal.

Ce Congrès sera l'occasion d'une véritable réflexion collective sur nos stratégies et sur les pistes d'action concrètes sur le terrain de nos luttes syndicales, professionnelles et politiques dans un contexte de mondialisation.

Compte tenu du nombre de membres de notre syndicat, la délégation officielle du SERQ est composée de trente-quatre personnes. (ARTICLE 5.04 DES STATUTS DE LA CSQ).

Voici les critères qui serviront à composer notre délégation :

## CRITÈRES DE SÉLECTION

- ✓ le comité exécutif est membre d'office de la délégation du Congrès
- ✓ la délégation au CG est membre d'office de la délégation du Congrès
- ✓ les membres du CA ont priorité pour faire partie de la délégation
- ✓ la représentation équilibrée de chaque secteur
- ✓ la représentation de chaque statut et ordre d'enseignement
  
- ✓ la participation obligatoire aux rencontres préparatoires (en prévoir 6 à 8 d'avril à juin)
- ✓ la participation obligatoire aux rencontres de la délégation pendant le Congrès
- ✓ l'engagement dans l'action syndicale
- ✓ l'engagement à être présente et présent, ponctuelle et ponctuel
- ✓ la délégation devra rencontrer l'objectif PAES de la CSQ (majorité féminine) et aussi faire une place importante aux jeunes

Vous avez jusqu'au **20 MARS 16 H 30** pour vous inscrire en retournant le coupon-réponse ci-dessous au bureau du syndicat.

*Jacques Boucher, vice-président*



COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

NOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

ÉCOLE : \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_

STATUT : \_\_\_\_\_

(permanent, temps partiel, taux horaire, suppléance, à la leçon)

SECTEUR : Préscolaire-primaire  Secondaire  Adultes  Formation professionnelle

